

Fax. 05 59 12 89 91

e-mail: soumagnas@soadhesifs.com

2, impasse du Pébé Chemin de Pau **64121 SERRES-CASTET**

N° TVA Intracommunautaire FR 394341530094 RC Pau 434 153 094 - Code NAF 518 M SARL au capital de 17 000 euros.

BON DE COMMANDE

Tampon de la société	
Date:	FRANCO
	450 € HT



Adhésif double face VITOMOUNT 125

TARIF: SEPTEMBRE 2012

Largeur Longueur	Colisage	P.U HT par carton	Montant HT du carton	Nbr	TOTAL (A)	P.U HT par 5 cartons	Montant HT des 5 cartons	Nbr	TOTAL (B)
Épaisseur : 1 mm									
12 mm x 66 m	25 rlx	7,77 €	194,25 €			7,06 €	882,50 €		
19 mm x 66 m	15 rlx	12,24 €	183,60 €			11,12 €	834,00 €		
25 mm x 66 m	12 rlx	16,02 €	192,24 €			14,56 €	873,60 €		
Épaisseur : 1,6 mm									
12 mm x 66 m	25 rlx	8,65 €	216,25 €			7,86 €	982,50 €		
19 mm x 66 m	15 rlx	13,62€	204,30 €			12,38 €	928,50 €		
25 mm x 66 m	12 rlx	17,85 €	214,20 €			16,22 €	973,20 €		
		TOTAL A>			TOTAL B>				
TOTAL A + B>									

A FAXER AU 05 59 12 89 91

Conditions générales de vente: Port en sus pour commande inférieure a 450 € HT. Envoi contre remboursement pour commande inférieure a 77 € HT participation de 13 € HT au frais de contre remboursement. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire. Tout colis manquant ou détérioré doit faire l'objet de réserves écrites au transporteur dans les 48 heures. Toutes réclamations pour être valable doit être formulée dans les 48 heures suivant la réception des marchandises. La garantie de nos produits se limite à leur remplacement. Aucune indemnité ne peut nous être réclamée pour quelque raison que ce soit. Afin d'éviter tout malentendu, nous conseillons toujours à nos clients d'effectuer des essais avant d'adopter un produit. En cas de litige seul le tribunal de commerce de Pau sera compétent.

Règlement: Traite non acceptée 30 jours de livraison ou paiement comptant sous 8 jours a réception de la facture avec escompte 1,5%. Pour commande inférieure à 183 € HT règlement par chèque à réception. PÉNALITÉS, 1.5% par mois de retard pour paiement après date d'échéance, après mise en demeure. Selon la loi n° 85.98 du 25.01.85 Art. 121, les marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral.